

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 28 MAI 2018 - 19 H 00 EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Ophélie ROTA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-077), 24 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREAU, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAVAUX, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), M. HAAB.

Pouvoirs : Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme MARQUIS (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAIEB), Mme VELAY-BOSC (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Arrivée, à 19 H 10, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de l'approbation du Procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.

- **DELIBERATION (12-2018-016)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 16 AVRIL 2018.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l’adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018”.

Votants : 24 voix dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l’unanimité* des suffrages exprimés.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS (pouvoir donné à Mme ²BARATTI-ELBAZ), Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAIEB), Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2018-078)

- DELIBERATION (12-2018-018) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-079)

Communication relative à la transition écologique dans le 12^e arrondissement.

Le premier Plan Climat de la Ville de Paris adopté en 2007 a été un outil déterminant pour anticiper et lutter contre le dérèglement climatique. Il s'est décliné dans chacune de nos politiques, que ce soit en matière de mobilité, d'habitat, d'espaces verts mais aussi d'éclairage public ou d'alimentation avec, comme objectif, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans notre ville.

En dix ans d'action, au plan parisien, plus d'un tiers des écoles ont été rénovées (dont 12 dans le 12^e) permettant une réduction de 30% de leurs consommations énergétiques, 36 200 logements sociaux ont été réhabilités (par exemple, dans les résidences du 12^e, Erard-Charenton, Elie Faure, Claude Tillier ou Cîteaux), des kilomètres de pistes cyclables ont été créés, la pratique du vélo s'est démocratisée et plus de 55 000 m² de panneaux solaires ont été installés.

Le bilan de ce premier Plan Climat a encouragé la Ville de Paris à renforcer ses ambitions dans un contexte international post-COP 21, où le climat est plus que jamais d'actualité. Ainsi, le nouveau Plan climat, présenté en novembre 2017 et adopté définitivement en mars 2018, décline de nouveaux objectifs très ambitieux pour amplifier la transition écologique déjà engagée par la Ville de Paris et, notamment :

- réduire de 50% les émissions locales de gaz à effet de serre et de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2004 ;
- favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone de la ville par rapport à 2004 ;
- se doter de 45% d'énergies renouvelables dans la consommation.

Ces objectifs se déclineront à l'échelle parisienne par :

- la rénovation énergétique de 110 000 immeubles, soit 1 million de logements et 50 millions de m² de bureaux ;
- la conduite de tous les chantiers dans une logique d'économie circulaire, à l'instar du réaménagement de la Caserne de Reuilly ;
- la généralisation des dispositifs de tri ;
- une sortie de la mobilité diesel en 2024 et essence en 2030, tout en continuant de développer les mobilités douces et les transports en commun propres ;
- l'objectif à atteindre en 2030 de 50% d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles du bassin parisien et 75% en 2050 ;
- et, dès 2018, un objectif de 20% des projets du budget participatif avec un impact sur le climat.

Notre action publique en matière d'environnement ne serait pas la même sans la participation et l'implication de nombreux citoyens. A l'heure où se tient la votation citoyenne à l'échelle de Paris, du 25 mai au 3 juin 2018, de nombreux Parisien-ne-s continuent de s'impliquer davantage pour une ville durable, mais aussi agréable, apaisée et solidaire, au quotidien. La participation citoyenne est fondamentale pour atteindre collectivement ces objectifs.

Chacun peut prendre part à la transition écologique. Avec l'aide des habitants, dans le 12^e arrondissement, l'accent est notamment mis, depuis 2014, sur l'importance de la nature en ville ainsi que le développement de nouveaux modes de production et de consommation, plus durables et écologiques.

1) L'importance de la nature en ville

- Des parcs et jardins en développement, conçus avec les habitants

Les espaces verts en ville constituent des îlots de fraîcheurs essentiels à l'adaptation d'un territoire dense au changement climatique. La Ville de Paris investit dans la création, l'extension et l'ouverture au public d'espaces verts pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un territoire en constante mutation.

Dans le 12^e arrondissement, cela se traduit par :

- la **création de jardins et d'espaces verts dans chaque projet d'aménagement urbain** porté par la Mairie d'arrondissement et ses partenaires : 5 000m² à la **Caserne de Reuilly**, 2 500m² supplémentaires au **Jardin Debergue**, 1 ha dans le projet **Gare de Lyon Daumesnil** ou encore la revalorisation et l'extension du jardin Carnot dans le cadre du **GPRU de la Porte de Vincennes**. Ces jardins s'inscrivent dans de nouveaux quartiers exemplaires en matière environnementale, par exemple en termes de matériaux de construction, permettant une maîtrise énergétique remarquable ;
- la **mobilisation d'une enveloppe annuelle de 850 000€ par la Mairie d'arrondissement**, pour rénover les parcs et jardins existants et adapter leurs équipements aux nouveaux usages ainsi que pour réaménager et verdir les espaces publics ;
- l'**engagement en 2018 d'une rénovation d'ampleur du Parc de Bercy**, pour un investissement de plus de **850 000€**, permettant notamment d'y rénover les sanitaires, les cheminements ou encore une partie de l'éclairage, en plus de remettre en état les pelouses de la partie ouverte du Parc ;
- l'**ouverture prochaine sur la Petite Ceinture ferroviaire d'un tronçon dédié à la promenade de 1,670 km linéaires**, entre l'avenue de Saint Mandé et la rue de Charenton.

Dans le **Bois de Vincennes**, poumon vert d'échelle métropolitaine, apprécié par les habitants du 12^e, de Paris et du Grand Paris, la Ville de Paris a engagé une politique exemplaire de désimperméabilisation des sols, de reconquête végétale et de plantations d'arbres.

C'est ainsi que, depuis 2014, **la nature a regagné 58 740 m² sur le bitume dans le Bois de Vincennes**, **1 456 arbres ont été plantés** et **11 mares et zones humides reconstituées**.

Un **projet de requalification de l'Esplanade Saint-Louis** - ancien parc de stationnement de 34 300 m² - permettra quant à lui de revegetaliser cet espace en y créant une prairie, tout en respectant le patrimoine historique du Château de Vincennes. Le **réaménagement de l'avenue des Minimes** - ancienne voie ouverte à la circulation automobile - vise pour sa part à la récréation d'une rivière reliant le Lac des Minimes à l'Esplanade Saint-Louis, accompagnée d'un cheminement piéton et végétalisé, permettant de renforcer la trame bleue dans le Bois.

Cette amélioration continue de la trame verte et bleue et ce soutien au retour de la nature en ville sont menés « pour et avec » les habitants de l'arrondissement. En témoignent les **nombreux ateliers de concertation organisés au fil des projets** ; la forte mobilisation des Conseils de quartier et des riverains dans ces moments permettant de dessiner ensemble les espaces verts de demain.

Une **plus grande flexibilité des horaires des parcs et jardins** participe également à l'adaptation de la Ville au changement climatique, en permettant une meilleure appropriation de ces espaces par les habitants, notamment lors des périodes de forte chaleur. C'est pourquoi la Ville de Paris, en lien avec la Mairie du 12^e, a choisi **d'étendre les horaires d'ouverture de la Coulée Verte-René Dumont pour une ouverture matinale** ; mais aussi **d'ouvrir la nuit, en période estivale, les Squares Emile Cohl et**

Georges Meliès afin de répondre aux attentes des Parisiens lors des périodes de forte chaleur.

- **Bien vivre ensemble : les espaces verts comme vecteur de lien social**

Les espaces verts, s'ils sont bénéfiques en termes de lutte contre les îlots de chaleur, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration continue du cadre de vie des habitants en milieu dense, sont aussi essentiels dans l'accueil et l'accompagnement d'initiatives citoyennes et le bien vivre-ensemble.

Dans le 12^e arrondissement, cela s'illustre par **une vie associative toujours plus active dans les parcs et jardins mais aussi dans le Bois de Vincennes** : rénovation des kiosques à musique dans le cadre du Budget Participatif, animations soutenues au travers de l'appel à projets « Kiosques en Fête » ou encore organisation de repas de quartier ou de moments associatifs. La Mairie d'arrondissement autorise de très nombreux événements associatifs ou organisés par les Conseils de quartier dans les espaces verts.

Nous accompagnons aussi, dans le 12^e, les associations gestionnaires de **12 jardins partagés accessibles** au public, dont 9 signataires de la Charte Main Verte. Le jardin des Deux Lauriers sur la Petite Ceinture, le jardin Faure'Midable à la Porte de Vincennes, le jardin Bel Air dans le Square Charles Péguy, le jardin de la Baleine Verte ou encore celui de l'Aligresse - pour n'en citer que quelques-uns - sont des lieux ouverts sur leurs quartiers, qui favorisent les rencontres entre les générations et les cultures.

La Ville soutient par ailleurs le **Potager de Bercy, jardin pédagogique** signataire de la Charte Petite Main Verte. A plus petite échelle, les jardins pédagogiques ont fleuri dans les établissements municipaux scolaires et de la petite enfance grâce à un investissement conséquent de la Ville et un volontarisme des communautés scolaires et périscolaires, notamment dans le cadre du budget participatif.

- **La biodiversité à toutes les échelles pour une ville plus agréable**

Un territoire qui s'adapte au changement climatique, c'est aussi un territoire accueillant pour la biodiversité. Pieds d'arbres, rues, places et placettes, murs, toitures et même espaces privés : ce sont toutes les strates de la ville qui peuvent devenir support d'un urbanisme plus durable et d'une ville agréable à vivre dans la durée. La Ville de Paris met en œuvre une politique volontariste de multiplication des espaces naturels pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du territoire. Cela passe par l'accompagnement de démarches de végétalisation et de création de milieux favorables à la biodiversité, venant du « haut » comme du « bas ».

Dans le 12^e arrondissement, on dénombre par exemple **286 permis de végétaliser** en cours de validité. L'obtention d'un tel permis permet à toute personne physique ou morale (habitants, commerçants, associations, etc.) de participer à la végétalisation de l'espace public. L'accompagnement des services de la Ville de Paris (apport de terre et de graines, conseils d'entretien etc.) est permanent. La Mairie du 12^e a par ailleurs organisé un **Comité de Végétalisation** permettant aux détenteurs de permis de végétaliser et aux acteurs de la nature en Ville de se rencontrer.

L'émergence d'une ville durable passe aussi par les plantations d'arbres, dont les bénéfiques environnementaux ne sont plus à prouver : absorption des gaz à effets de serre, réduction des îlots de chaleur et accroissement de la biodiversité urbaine. **1 675 arbres ont été plantés depuis 2014**, dont 219 dans le 12^e arrondissement intramuros, avec notamment la création de **7 vergers dans les écoles de l'arrondissement**.

Le 12^e arrondissement accueille également, **rue de Cîteaux, une des premières rues végétales du territoire parisien**.

Plus généralement, tout **réaménagement de l'espace public** porté par la Mairie d'arrondissement et concerté avec les habitants inclut un travail d'adaptation au

changement climatique par la désimperméabilisation des sols, la plantation d'arbres et la création d'espaces verts, de jardinières de pleine-terre et d'espaces de jardinage. Du Cour Saint Eloi à la Place de la Nation en passant par la Place Maurice de Fontenay, la nature gagne peu à peu sa place dans l'espace public parisien.

C'est également **une forte demande des habitants exprimée aux travers de projets lauréats du Budget Participatif** comme le réaménagement de la rue Beccaria, la création d'un parcours végétalisé de la Caserne au jardin de Reuilly ou encore la réalisation d'un ensemble de projets de végétalisation participative dans le cadre de « L'Ambition Verte du 12^e ».

Enfin, **une des premières « Cour d'école Oasis »** de Paris verra le jour dans le 12^e arrondissement, avec la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école maternelle du 70 avenue Daumesnil, permettant d'y créer un îlot de fraîcheur appréciable en période de forte chaleur.

II) De nouveaux modes de production et de consommation : plus durables et écologiques

L'agriculture urbaine : apprendre à mieux produire et consommer

Dans l'arrondissement, nous soutenons les initiatives visant à développer l'agriculture urbaine en plein essor, qu'il s'agisse de cultiver un potager, d'entretenir un poulailler ou encore de faire pousser un verger ou des plantes aromatiques dans nos rues.

Cette forme de culture est particulièrement bénéfique pour le climat et l'environnement : elle favorise les circuits courts (le fait de cultiver en ville permet de rapprocher les consommateurs des lieux de production), participe à la végétalisation des milieux urbains (et donc à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'adaptation au changement climatique) et sensibilise les petits et grands aux enjeux d'une alimentation plus durable.

Depuis quelques mois, **une ferme permacole est gérée par l'association Interface Formation à la Ferme de Paris**. Avec une visée d'insertion professionnelle et éducative, ce projet expérimente des techniques agricoles respectueuses de l'environnement sur une parcelle de 3 500m² au cœur du Bois de Vincennes, pour y mener une activité de maraîchage selon les principes de la permaculture et de l'agroécologie. Les produits seront distribués en circuit court.

Cette politique de soutien à l'agriculture urbaine s'illustre également par un appui aux initiatives privées de développement de projets sur les toits et terrasses des bâtiments de l'arrondissement. On compte actuellement **3 projets des Parisculteurs réalisés dans le cadre de la saison 1** (sur les toits de l'Opéra Bastille, d'un bâtiment de la RATP Place Lachambeaudie ou encore de l'école maternelle de la rue de Bercy), **5 sites mis en jeu dans le cadre de la saison 2**, **2 murs dédiés à un appel à projet spécifique au houblon**.

Enfin, dans le 12^e arrondissement **des ateliers participatifs et pédagogiques ont été ouverts au public** à la Ferme de Paris, à la Maison du Jardinage dans le Parc de Bercy ou encore dispensés par Vert Nation ou les associations gestionnaires de jardins partagés.

Une alimentation durable pour tous

L'alimentation durable est un sujet majeur à Paris, comprenant à la fois les enjeux de distance d'approvisionnement et la question d'une alimentation bas-carbone.

Le secteur de l'alimentation représente près de 18% du bilan des émissions globales de gaz à effet de serre, avec une distance d'approvisionnement moyenne des aliments de 660 km. Cela nécessite à l'échelle de Paris de développer l'agriculture urbaine et, au niveau francilien, de sanctuariser les surfaces agricoles permettant un approvisionnement local. L'alimentation bas-carbone se définit par un régime alimentaire avec un apport

moins de protéines d'origine animale, et plus d'alimentation biologique, suivant le rythme des saisons.

De fortes disparités existent sur le territoire et les établissements scolaires apparaissent comme la première porte d'entrée permettant de toucher une partie importante de la population, en plein apprentissage des bonnes pratiques de l'alimentation.

Dans l'ensemble des cantines du 12^e, la part d'alimentation durable, bio et labellisée a atteint 50% dès la rentrée 2016, avec un temps d'avance sur le plan d'alimentation durable parisien qui prévoyait d'atteindre cet objectif en 2020. La Caisse des écoles du 12^e a pour cela passé un marché public spécifique sur les produits biologiques qui garantit l'approvisionnement constant en produits bio. Le délégataire de ce marché travaille en circuit court avec une trentaine de producteurs locaux situés en Ile-de-France ou à proximité (environ 150 km de Paris).

A noter également l'organisation d'un **repas végétarien par semaine** ainsi que l'accent mis sur la saisonnalité des produits consommés avec **83% de produits de saison**.

La Caisse des écoles du 12^e a également progressivement mis en place des **tables de tri de bio-déchets** afin que les enfants puissent entamer l'apprentissage du tri dès l'école élémentaire. Ils sont accompagnés en ce sens par leurs animateurs.

- **Un engagement local en faveur du tri et de la valorisation des déchets : du compost à la collecte spécifique des déchets alimentaires**

Pleinement engagé en faveur du développement durable et d'une meilleure politique de tri et de valorisation des déchets, le 12^e est l'un des deux arrondissements menant la **collecte des déchets alimentaires**. Cette collecte spécifique s'inscrit dans l'objectif parisien de 0 déchets en 2025 et engage Paris sur le chemin de la transition écologique, pour un territoire plus respectueux de notre avenir.

C'est en mai 2017 que la Mairie d'arrondissement a décidé de franchir cette nouvelle étape, dans un contexte où chaque Parisien-ne produit 500kg de déchets par an avec seulement 20% du contenu des poubelles recyclé sur un potentiel de 75%.

75% des immeubles du 12^e sont désormais dotés d'un bac à couvercle marron pour une collecte qui, annuellement, permettra de produire à terme près de 2 600 tonnes de compost et fertiliser ainsi 290 hectares de terres agricoles. Pratiquer ce tri permet de transformer les déchets en ressources concrètes et locales : du biogaz pour faire rouler les véhicules et du compost pour les agriculteurs franciliens.

Au terme d'une première année d'expérimentation, le bilan est positif : **près de 900 tonnes ont été récoltées**, témoignage de la mobilisation des habitants de l'arrondissement autour de cette initiative. Depuis mars 2018, la collecte s'est étendue à certains équipements publics : 2 restaurants administratifs et 13 cantines scolaires.

Cette collecte innovante des déchets alimentaires s'inscrit dans la continuité d'un engagement de longue date en faveur d'une meilleure valorisation des déchets. Le 12^e arrondissement avait accueilli le premier compost de quartier parisien au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne et compte aujourd'hui **plus d'une cinquantaine de sites de compost collectif**. Véritables outils de réutilisation des déchets mais aussi lieux de création et d'entretien du lien social et de proximité, ces composts participent pleinement à la politique forte du 12^e en faveur du développement durable.

- **Le développement de l'économie circulaire**

Notre production de déchets peut être grandement réduite par une incitation à la redistribution et au réemploi. A cette fin, la Ville de Paris met en œuvre une stratégie de développement de l'économie circulaire au travers d'un plan adopté en juillet 2017.

Ainsi, dans le 12^e arrondissement, cette démarche se concrétise par le **soutien, via une aide à l'équipement, aux acteurs de la redistribution des invendus alimentaires : Hologramme Global** qui redistribue chaque mardi et vendredi les invendus du Marché Daumesnil, **Le Chainon manquant**, qui redistribue les invendus de grandes surfaces à des structures de solidarités et **La Croix Rouge** qui achalande avec des invendus collectés l'épicerie solidaire de la rue Édouard Robert.

L'économie du réemploi a connu dans le 12^e un réel développement avec l'ouverture, depuis 2014, de **trois boutiques Emmaüs**, mais également de **La boutique sans argent**, permettant d'offrir à de très nombreux objets une nouvelle vie, tout en favorisant l'accès de ménages modestes à la consommation.

Cette démarche se poursuit avec le **projet d'ouverture, dans le 12^e arrondissement, d'une recyclerie**, dans un local de la RIVP répondant ainsi à la demande des habitants exprimée dans un projet lauréat du Budget Participatif. Cette recyclerie sera située dans le quartier Montgallet.

Enfin, le 12^e participe au développement des synergies territoriales entre acteurs économiques via le projet **Territoire des deux rives**, à cheval entre les 12^e et 13^e arrondissements, porté avec la Chambres de Commerce et d'Industrie et la RATP. Ce projet permet d'accompagner notamment l'élaboration de solutions interentreprises pour la gestion des flux liés aux activités de production.

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement rapporteur :

« Madame la Maire, mes chers collègues, le dérèglement climatique est visible chaque jour dans le monde et va en s'amplifiant. Malgré cela, de nombreux Etats, dont la France, en restent au stade du discours. Le défi est plutôt relevé par de grandes villes, Paris y prend toute sa part aux côtés de tous les acteurs impliqués du territoire, qu'ils soient publics, privés, associatifs ou citoyens. C'est pour cela que la parole est donnée à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens au travers d'une votation citoyenne sur le climat qui se déroule depuis le 25 mai et se poursuivra jusqu'au 3 juin inclus. Vote en ligne sur www.Paris.fr ou dans des points de vote. Ce sera l'occasion de soutenir notre Plan Climat Energie qui veut une ville neutre en carbone, une ville plus juste, équitable, inclusive et résiliente.

Dans l'esprit de l'Accord de Paris, notre ville entend, d'ici 2050, devenir un territoire à 0 émission de gaz à effet de serre intra-muros, favoriser la réduction de 80% de l'empreinte carbone du territoire parisien par rapport à 2004 et engager l'ensemble des acteurs locaux à compenser les émissions résiduelles pour atteindre le 0 carbone, réduire de 50% la consommation d'énergie sur le territoire par rapport à 2004, devenir un territoire 100% énergie renouvelable dont 20% produite localement, assurer la résilience climatique de Paris et conduire une transition socialement juste. Ces objectifs se déclineront à l'échelle parisienne par la rénovation énergétique sur un million de logements et 50 millions de mètres carrés de bureaux. La conduite de tous les chantiers dans une logique d'économie circulaire à l'instar du réaménagement de la caserne de Reuilly.

La généralisation du dispositif de tri : à noter que le 12^e arrondissement expérimente la collecte de déchets alimentaires valorisés en compost pour les agriculteurs et en biogaz pour faire rouler les bus et les camions-bennes. Nous avons également l'objectif de sortie du diesel en 2024 et de l'essence en 2030, tout en continuant de développer les mobilités douces et les transports en commun propres, atteindre, en 2030, 50% d'aliments

consommés à Paris issus de denrées agricoles du bassin parisien et 75% en 2050. Dès 2018, un objectif de 20% de projets dans le budget participatif, avec un impact sur le climat. La démarche environnementale étant par définition transversale, je laisserai mes collègues aborder la déclinaison de cette politique au sein de leurs délégations.

Mais avant cela et pour finir, je souhaite ajouter deux points primordiaux et complémentaires au Plan Climat Air Energie, que j'ai pu soutenir en Conseil d'arrondissement. L'eau d'abord, avec le Plan Paris Pluie voté en mars dernier, qui permettra d'éviter que l'équivalent de 1 000 piscines olympiques d'eaux usées viennent polluer la Seine chaque année suite au ruissellement. Nous pourrions ainsi espérer ouvrir notre fleuve à la baignade d'ici 2024. Ce plan redessinera un paysage urbain aujourd'hui trop minéral via des toitures et façades végétalisées ou encore des sols plus perméables et enherbés sur les trottoirs et les allées. Il va lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur, et la présence d'eau va jouer un rôle rafraîchissant. Il contribuera aux économies d'eau potable en complément du développement des usages du réseau d'eau non potable via l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage de l'espace public, l'alimentation en eau des toilettes.

Pour finir, une ville apaisée qui se veut agréable à vivre, se veut de lutter contre le bruit car c'est un problème majeur de santé publique. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015/2020 a été conçu pour cela. L'objectif étant d'améliorer l'environnement sonore des Parisiens en priorisant les actions de suppression, d'atténuation du bruit. Le bruit routier est particulièrement visé au travers d'actions d'aménagement de l'espace public, du développement des mobilités durables et d'amélioration des véhicules. La dimension acoustique des projets urbains se développe avec l'ambition d'une prise en compte du paysage sonore dans l'ensemble du processus de conception comme pour la nouvelle Place de la Nation. Enfin, la qualité acoustique des logements est améliorée en veillant à l'intégration d'objectifs acoustiques dans la rénovation thermique. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur TEISSEIRE, pour votre effort de concision. Ce n'est pas simple sur un sujet aussi large de présenter de manière concise les actions que nous menons de manière volontariste. Madame HONORE. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social. Un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Paris s'est délibérément engagée dans cette transition, notamment par l'adoption en 2007 du premier Plan Climat, puis du second en mars 2018. La stratégie de résilience se décline dans chacune de nos politiques, que ce soit en matière de mobilité, d'habitat, d'espaces verts, d'alimentation et bien entendu de développement économique. Il me paraît opportun de souligner à cet endroit que Paris a souhaité promouvoir la finance verte et responsable en soutenant la création de Paris Fonds Vert, premier fonds d'investissement territorial dédié à la transition écologique dont l'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive.

Mon collègue, Christophe TEISSEIRE, vient de vous parler de la programmation du Plan Climat, de ses réalisations, de ses déclinaisons dans le 12^e arrondissement. Je suis particulièrement concernée dans ma délégation par le développement de la nature en ville, plébiscitée par les Parisiens, la sauvegarde voire le développement de la biodiversité en milieu urbain, indispensable à l'équilibre des écosystèmes et l'appétence des Parisiens pour un accès à l'agriculture urbaine dans les jardins partagés, et depuis peu sur les toits de nos immeubles et ceux des partenaires de la Ville dans le cadre du projet Parisculteurs.

Je souhaiterais vous présenter quelques exemples de réalisations et de projets dont la ville peut être fière de par leur nature, mais aussi en raison de la méthode participative instaurée avec les habitants. La création d'un grand jardin public de près de 5 000 m² en lieu et place de la place d'armes de la caserne de Reuilly au centre des bâtiments originels réhabilités et les nouvelles constructions, mettra à disposition des habitants du quartier des espaces verts libres, des dénivelés, des jardins partagés, des espaces humides, des espaces thématiques fleuris et de senteurs. Cette programmation s'est élaborée sur plus d'une année, en concertation avec le conseil de quartier du jardin de Reuilly au travers de visites de grands jardins parisiens et d'ateliers de riverains. La moitié de ce jardin devrait être livrée en septembre 2019.

Les ateliers de concertation et les marches exploratoires programmatiques récemment organisées par le collectif Ceinturama sur le tronçon de la petite ceinture ferroviaire entre la villa du Bel Air et la rue de Charenton auront permis de définir les futurs usages possibles de ce sentier ferroviaire qui sera ouvert au public au cours du premier semestre 2019. La restitution des propositions de participants se fera d'ailleurs ce samedi 2 juin pour valider avec, l'ensemble des personnes et des associations qui se sont mobilisées, les aménagements et les usages proposés.

Dans le Bois de Vincennes, la Ville de Paris a engagé une politique ambitieuse de désimperméabilisation des sols, de reconquête végétale et de plantation d'arbres. Depuis 2014, la nature a regagné 58 740 m² sur le bitume, 1 456 arbres ont été plantés et 11 marres et zones humides ont été reconstituées dans le Bois de Vincennes. Le projet de requalification de l'esplanade Saint-Louis, ancien parc de stationnement de 34 300 m², permettra de revégétaliser cet espace en y créant une prairie. Le réaménagement de l'avenue des Minimes, ancienne voie ouverte à la circulation automobile, sera constitué de la renaissance de la rivière existante mais sectionnée lors de la création du Parc Floral. Cette rivière sera accompagnée d'un chemin piéton et végétalisé, et répondra aux enjeux de la gestion hydraulique du lac des Minimes. Ce processus de désimperméabilisation des sols est engagé également au cœur de la ville. Ainsi, dès septembre prochain, la cour de l'école maternelle 70 avenue Daumesnil sera rénovée dans le cadre du programme Oasis de la stratégie de résilience de la ville. Le sol de la cour sera constitué de matériaux drainants et elle sera végétalisée, des arbres y seront plantés, des ombrières installées.

Notons que, lors du Conseil d'arrondissement du 12 mars, dans le cadre de l'adoption du Plan Biodiversité, notre Conseil a voté le vœu que la Cille s'engage à arrêter toute artificialisation des terres et à augmenter les surfaces perméables et de pleine terre. Les vertus environnementales de la présence massive des arbres en ville n'est plus à démontrer. Depuis 2014, 219 arbres ont été plantés dans le 12^e arrondissement sur l'espace public. Cette politique sera maintenue partout où les plantations seront possibles. La décision a été prise de soigner les coffrages provisoires des jeunes arbres qui ont besoin de beaucoup d'eau et de substrats, et de réaliser des coffrages définitifs dès les nouvelles implantations dans les espaces trop étroits. Par ailleurs, sera favorisée l'intégration des arbres dans des jardinières en pleine terre partout où cela sera possible.

Dans le 12^e arrondissement, on compte 286 permis de végétaliser en cours de validité, dont un grand nombre est consacré à la végétalisation des pieds d'arbre de l'arrondissement. L'atelier sur les usages de la Place de la Nation, jeudi 24 mai, a réuni de nombreux habitants du 11^e et du 12^e arrondissement, qui connaissent parfaitement la Place de la Nation. Ils ont localisé, sur les espaces dédiés aux jardins, les activités qui pourraient y être pratiquées. Plus généralement, tout réaménagement de l'espace public porté par la Mairie fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Du Cour Saint-Eloi à la Place de la Nation, en passant par la Place Maurice de Fontenay, la nature gagne peu à peu du terrain dans l'espace public du 12^e arrondissement. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame HONORE. Monsieur BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je pense que jamais aucun exécutif n'a porté aussi fortement la place de la nature et de l'environnement à Paris. Ce sujet a été débattu au Conseil de Paris à travers le Plan Climat. Le groupe communiste a porté beaucoup de propositions, et certaines peuvent concerner le 12^e arrondissement. Mais avant la participation citoyenne, les intentions de la Ville sont louables. Ce sont les politiques publiques qui permettront de prendre des mesures à la hauteur de l'enjeu écologique. L'Etat a son rôle à jouer dans l'accompagnement des politiques publiques de la Ville, mais aussi à son échelle.

Il faut s'attaquer à la racine du mal, sortir du mode de production capitaliste responsable du désastre écologique actuel. S'attaquer au capitalisme, c'est tout l'esprit des propositions sur la relocalisation de la fabrication à Paris. Je pense qu'il s'agit de l'un des enjeux fondamentaux qui touche à la fois la question du transport, la question de l'emploi et la question éthique de la manière dont on consomme.

Je voudrais relever d'autres problèmes. On parle beaucoup du développement de la place de la nature en ville, mais l'une des premières choses que nous devons mettre en œuvre est la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en termes de transport. La meilleure politique de transport que l'on puisse connaître en la matière, c'est le rail et le fleuve, le fret. Dans le 12^e arrondissement, nous avons deux gares, celle de Bercy et celle de Lyon, qui sont essentielles. Il y a le débat sur la petite ceinture. Nous ne sommes pas contre l'ouverture de cette petite ceinture, mais nous sommes pour l'utilisation ferroviaire. Vous avez évoqué les promenades ferroviaires. La meilleure manière de préserver la biodiversité est de l'ouvrir aux Parisiens de manière ludique. Il s'agit de permettre l'activité de vélo rail.

Il faut aussi écouter les riverains, vous avez fait une réunion publique dernièrement avec beaucoup de monde. La question de la sécurisation des riverains a été posée, ainsi que celle de la gestion de l'ouverture et de la fermeture de cette petite ceinture. J'espère que, d'ici le 2 juin, des réponses concrètes seront amenées, notamment sur la gestion et sur le mobilier de protection contre les jets de cailloux. Enfin, donner les moyens à l'Ecole Du Breuil. Il s'agit d'une mine pour le développement de l'agriculture urbaine, de la permaculture, pour la formation des professionnels des espaces verts. Nous sommes très inquiets du changement de statut qui s'annonce. Nous avons déposé un vœu au prochain Conseil de Paris. Je me félicite des évolutions en termes de cantine sur la place du bio. Peut-être que nous pourrions aller plus loin avec l'agriculture urbaine et l'idée de la localisation de la production en Ile-de-France, et des circuits courts. Je vous remercie. »

Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Il me faudrait plus de cinq minutes pour reprendre point par point les six pages de cette communication et pour démontrer certaines contre-vérités. La nature en ville, vous devriez plutôt l'intituler la bétonisation à tout prix dans le 12^e arrondissement. Les projets comme Léo Lagrange ou encore la baignade Daumesnil ont été abandonnés grâce à une forte mobilisation des habitants, des riverains ou encore des élus d'opposition. Pour les projets en cours, je n'en prendrai qu'un en exemple, car il est très représentatif, celui de la Place Mazas, ont vocation à voir les quelques espaces de respiration épargnés finir en constructions.

La votation citoyenne que vous organisez à l'échelle de Paris n'a hélas d'autre vocation que d'instrumentaliser le Plan Climat qui a pourtant déjà fait largement consensus au Conseil de Paris et qui fera aussi consensus au niveau des habitants. Le seul objectif de cette votation est de racheter une virginité à la Maire de Paris tellement discréditée sur tant d'autres sujets. Il aurait été plus pertinent d'organiser une votation citoyenne sur la construction de tours, sujet bien plus clivant et tout autant écologique, qui mériterait l'avis des Parisiens, notamment celui des habitants du 12^e arrondissement, avec le projet Bercy-Charenton.

Malgré les rénovations des logements que vous citez dans les communications, il y a encore un retard important dans le parc social. Il faut dire que la politique du logement dilapide l'argent public en préemption idéologique créatrice de 0 logement pour un montant de 180 millions d'euros par an, ce qui permettrait, à titre de comparaison, la rénovation de 7 200 logements chaque année. Au rythme actuel des rénovations, la totalité du parc social se mettra aux normes climat à l'horizon 2061. Un tiers des écoles rénovées, ce n'est pas suffisant. La rénovation permet certes de diminuer la consommation énergétique, mais elle n'est pas le seul objectif. La pollution intérieure, les perturbateurs endocriniens sont de véritables fléaux qui exigent un renouvellement du mobilier dans les écoles. La stratégie 0 perturbateur endocrinien proposée par notre groupe dès 2014 a hélas été refusé.

La transition écologique de Paris, c'est avant tout diminuer la pollution. A ce sujet, l'échec de la Ville est flagrant, surtout à l'Est de Paris. D'après le rapport d'Airparif relayé par *Le Parisien*, la dégradation est particulièrement marquée dans l'Est de la capitale, notamment sur les quais Henri IV et de Bercy où les taux de dioxyde d'azote ont bondi de 15%. Nous avons interrogé récemment sur la grande autoroute urbaine qui traverse le 12^e arrondissement, mais là encore, nous attendons des réponses concrètes.

La transition écologique passe aussi par les transports alternatifs à la voiture individuelle. Or, Vélib' est quasiment à l'arrêt, 10 fois moins de locations par jour qu'il y a un an, sans que l'on ait de perspective de rétablissement à 100% du service. Les vélos électriques et overlot ont été retirés, tandis qu'il s'agissait des deux principales innovations. Concernant la mise en œuvre du nouveau réseau de bus adopté par Ile-de-France Mobilités en juillet 2017, cela permettra de créer cinq lignes nouvelles et de modifier 52 des 79 lignes parisiennes. Depuis, la Mairie de Paris n'a pas lancé les travaux indispensables pourtant pour adapter la voirie parisienne en conséquence. Or, les couloirs de bus sont essentiels pour garantir une vitesse commerciale élevée des bus, gage de leur attractivité. Depuis 15 ans maintenant, en raison de la congestion généralisée de la capitale, la vitesse commerciale des bus a chuté de 20%. Certaines lignes de bus circulent à une vitesse à peine supérieure à celle des piétons. Par ailleurs, le réaménagement des places parisiennes conduit aussi à déplacer les arrêts de bus vers des rues adjacentes, détériorant ainsi le temps de correspondance. Sans compter qu'aucune disposition n'a été prise pour minimiser l'impact des travaux sur la circulation des bus.

Le retard de la Ville de Paris est d'autant plus incompréhensible qu'Ile-de-France Mobilités finance 70% des travaux. A ce jour, sur les 130 aménagements requis, seules 30 demandes de subvention ont été transmises par la Ville. La Mairie de Paris doit dépasser ces quelques politiciens au nom de la transition énergétique et mettre ses actes en conformité avec ses paroles. Ce nouveau réseau de bus est en effet l'une des alternatives à la voiture individuelle polluante. A cela s'ajoute la pollution de l'air interne dans le métro qui nécessite plus une révision du système de ventilation que de freinage.

Enfin, en termes de transition écologique des transports, le choix de la Ville est avant tout une politique punitive interdisant l'accès des véhicules sans solution alternative. A la Région Ile-de-France, nous avons choisi une démarche incitative avec des mesures telles que le soutien à l'acquisition de véhicules propres pour les petites entreprises et les taxis, ainsi qu'un investissement de 100 millions d'euros pour les véhicules autonomes propres. Je vous remercie. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Pour répondre à Madame MONTANDON, je ne pense pas que le bruit des râleurs démontre que la Maire de Paris aurait tort sur certains objectifs ou sur les moyens utilisés. L'histoire lui donnera raison. Il y a toujours un décalage, c'est ainsi.

Dans le 12^e arrondissement, nos espaces verts sont une richesse. Ils permettent de faire du sport, de créer du lien social. La vie associative de cet arrondissement bénéficie de structures sportives loin d'être négligeables dans le Bois de Vincennes. Nous avons des terrains de rugby, de football, de basketball, de softball, du handball, du volleyball du cricket, de l'athlétisme, du vélo pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Le lien social prend une importance capitale puisque la Ville propose des activités sportives gratuites à destination des seniors le mardi et le jeudi, mais aussi des activités sport nature pour les adultes le dimanche. Les parcours sportifs ont été élaborés avec les sportifs dans un souci de respiration et de bien-être. Nous n'avons que des retours satisfaisants. Je pense que nous pouvons nous satisfaire du mariage entre le sport et les espaces verts dans l'arrondissement. Merci. »

Madame Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Assurément, le sujet est primordial pour l'avenir de notre ville. L'écologie et la préservation de l'environnement doivent infuser l'ensemble de nos décisions politiques. La Maire de Paris a fait adopter à l'unanimité le Plan Climat quelques mois auparavant. Les objectifs pour Paris sont très ambitieux : la rénovation énergétique des logements et bureaux, la sortie du diesel dès 2024, 50% d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles dans le bassin parisien à l'horizon 2030. Ce dernier point me semble particulièrement important car, au-delà du bio dans nos cantines scolaires, la notion de circuit court est essentielle. J'ai le sentiment que nous sommes assez en avance sur ce point dans le 12^e arrondissement.

Au milieu des nombreux projets lancés dans l'arrondissement pour participer activement à la transition écologique, votre communication rappelle la votation citoyenne sur le Plan Climat démarrée le 25 mai. L'objectif affiché est la sensibilisation des Parisiens afin qu'ils rentrent de plain-pied dans la dynamique du Plan Climat qui va changer nos habitudes de vie au quotidien. L'intention est louable et nécessaire. Mais, encore une fois, cette démocratie participative interroge sur le rôle des élus. Le Plan Climat a été adopté à l'unanimité. La Maire de Paris a déjà reçu tous les feux verts pour agir. Quelle est l'utilité réelle de cette votation citoyenne ? Quelles conséquences des résultats ? Si

les habitants votent peu, est-ce que nous serons assurés de n'avoir aucune remise en cause des mesures du Plan Climat ?

Je profite de la communication pour vous poser des questions sur les premiers projets Parisculteurs décidés l'an dernier, comme les toits de l'Opéra Bastille qui doivent accueillir la culture de houblon. La seconde session a eu lieu la semaine dernière. Je voulais savoir où étaient les associations et les entreprises lauréates. Je vous remercie. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Les établissements scolaires sont particulièrement concernés par cette communication sur la transition écologique. Ne serait-ce parce que la transition écologique appelle d'abord une révolution des mentalités, des comportements. Cela passe par l'éducation. Le développement durable est désormais très présent dans les programmes scolaires. Sur le temps périscolaire, les animateurs font de plus en plus de projets autour du développement durable.

Du point de vue du bâti, j'en profite, Madame MONTANDON, parce que j'ai trouvé votre intervention porteuse d'une vision catastrophiste et qui repose largement sur des données erronées ou mal interprétées. Vous avez dit qu'un tiers des écoles a fait l'objet d'une rénovation énergétique. Ce n'est pas cela. Un tiers des écoles de Paris a fait l'objet d'un contrat de performance énergétique. Sur ces écoles, nous avons pu contractualiser et mesurer a minima 30% de réduction des dépenses d'énergie. Les résultats communiqués l'an dernier ont montré des résultats encore meilleurs que les objectifs fixés. Mais cela n'a pas empêché les arrondissements comme le 12^e arrondissement de dépenser sur leur budget d'intérêt local des investissements de performance énergétique dans les autres écoles.

Les écoles, c'est aussi la nature en ville, vergers, jardins pédagogiques. Je voudrais surtout insister sur la question de l'alimentation durable. Cette question est portée fortement par la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. Je remercie Madame ROTA d'avoir insisté sur ce point. Dès la rentrée 2016, nous étions en avance par rapport aux objectifs parisiens. Dès 2016, nous avons 50% d'alimentation durable, c'est-à-dire bio, label rouge, pêche durable. Le circuit court consiste à aller chercher des produits cultivés à une distance proche et à limiter le nombre d'intermédiaires. C'est compliqué à mettre dans les marchés publics, mais nous nous y attachons en incluant le critère du nombre d'intermédiaires. La meilleure façon de faire du circuit court est de mettre des produits de saison dans l'assiette. La plupart des produits frais sont des produits de saison, ce qui nous garantit des produits qui viennent souvent de région parisienne.

Nous faisons déjà un repas végétarien par semaine. Notre Conseil a voté un vœu il y a quelques mois pour essayer de développer la place du végétarien dans nos écoles. Ce vœu a été voté à l'identique au Conseil de Paris. La Ville de Paris a mandaté un bureau d'études pour étudier la faisabilité technique et le coût d'une alternative végétarienne quotidienne dans nos cantines. Le bureau d'études est également mandaté pour étudier la faisabilité technique d'un goûter récréatif en élémentaire. Les résultats seront présentés en Conseil de Paris. La Caisse des écoles du 12^e arrondissement est partie prenante du groupe de travail qui collabore avec ce bureau d'études.

Je termine sur la mise en place progressive du tri des biodéchets. Une collecte spécifique a été mise en place dans 13 écoles. Nous avons développé dans davantage d'écoles l'éducation au tri à travers des tables de tri. C'est un sujet qui nous est cher. Prochainement, nous aurons des repas livrés par un camion roulant au gaz naturel. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur TOUZET, d'avoir rappelé tout ce que nous faisons au quotidien et que nous allons continuer à faire. Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« La communication n'évoque à aucun moment l'engagement et les moyens mis en œuvre par la Ville de Paris contre les nuisances sonores, bien que j'aie noté, dans la présentation, un timide satisfecit en la matière avec le plan 2015/2020. Pourtant, ces nuisances sonores pèsent plus que d'autres sur le quotidien des Français. Les habitants du 12^e arrondissement n'y échappent pas. Nous attendons un plan ambitieux dans ce domaine ou un bilan de mi-mandat. Où en êtes-vous sur l'insonorisation des réfectoires de cantines scolaires ? Vous avez choisi de traiter la transition écologique essentiellement du côté des espaces verts, de l'alimentation et de la lutte contre les gaz à effet de serre.

Vous n'abordez pas, dans ce document, les moyens ou les mesures que vous allez prendre, que vous avez prises ou que vous prendrez en matière de propreté de la ville de Paris. La propreté d'une ville participe aussi à son environnement. Cet environnement s'est fortement dégradé ces dernières années, sans que l'on prenne réellement les mesures. Nous espérons pourtant que la journée annuelle du grand nettoyage n'est pas votre seul axe d'action. Sans doute pensez-vous que la résilience permettra aux Parisiens de supporter la saleté, la prolifération des rats qui, je l'espère, ne sont pas une expérience de biodiversité. Je vous remercie. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je souhaite commencer mon intervention en donnant une réponse à Madame MONTANDON sur les aides de la Ville de Paris. Pour être impartial en la matière, nous avons un outil formidable dans le 12^e arrondissement : l'Agence parisienne du climat. Elle recense notamment la mobilité, l'ensemble des aides mobilisables par les Parisiens, qu'elles soient métropolitaines, parisiennes ou régionales. Vous constaterez que la Ville de Paris, y compris pour les artisans, dispose également d'un panel d'aides à la conversion de leurs véhicules. Je vous invite à consulter le site de l'Agence parisienne du climat. Discuter avec des conseillers est toujours fort agréable.

Pour revenir sur le fond de cette communication, la transition écologique nécessite une approche globale. J'ai bien aimé l'expression de Madame ROTA qui disait qu'elle doit infuser l'ensemble des politiques municipales. C'est effectivement notre conviction au sein du groupe écologiste. Il faut inclure l'environnement non pas comme une variable, mais comme un fondement de la manière dont nous appréhendons nos décisions de politiques publiques.

Cette transition écologique s'incarne aussi dans d'autres politiques que celles mises en avant dans cette communication. Elle s'incarne dans la politique des transports, dans l'action de la Ville pour les transports en commun, dans l'action de la Ville pour le changement de modes de transport et pour les mobilités actives, dans le logement. Nous avons engagé, n'en déplaise à Madame MONTANDON, des efforts importants pour que les logements sociaux soient plus économes, moins polluants, mais aussi moins onéreux pour les habitants de ces logements.

Cette transition écologique doit nécessairement être solidaire. Les questions climatiques sont un enjeu qui dépasse très largement le cadre de notre arrondissement. Nous pouvons mettre notre pierre à l'édifice. Nous pouvons préparer l'avenir, nous demander quel

avenir nous voulons pour l'arrondissement. La question de la résilience est au cœur des politiques publiques que nous menons avec, en ligne de mire, une question essentielle pour nous. Il s'agit de lutter contre le conservatisme d'un grand nombre de concitoyens. Il faut que nous soyons d'accord sur l'objectif. Il n'est pas possible de ne rien changer.

Nous avons deux possibilités devant nous. Soit il s'agit d'une transition harmonieuse en adaptant la ville aux nouvelles conditions ; soit il s'agit d'une transition brutale. Cela signifie que les bonnes conditions de vie seraient réservées à quelques-uns. Ce n'est pas l'optique dans laquelle nous souhaitons travailler au sein de cette majorité.

Nous voulons construire cette transition écologique avec les habitants. C'est pourquoi il y a une concertation sur le Plan Climat. Il s'agit d'avoir des objectifs partagés largement par la population parisienne. Il ne s'agit pas d'avoir une décision imposée, mais appropriée.

Je termine par une citation : « *Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles* ». Au sein de cette majorité, nous sommes des pessimistes raisonnablement optimistes. Nous nous plaignons de l'inaction et des lobbys qui empêchent d'agir et qui attisent le dérèglement climatique. Nous faisons en sorte que ce dérèglement climatique ait le moins d'impacts possible, et nous ajustons nos voiles en préparant l'avenir de l'arrondissement, un Paris plus résilient, des Parisiens s'adaptant aux dérèglements climatiques. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Plutôt que d'évoquer des constructions et des projets qui n'auront pas lieu, je vais me concentrer sur ceux qui auront lieu et qui voient déjà le jour dans le 12^e arrondissement, qui participent à l'effort de la Ville de Paris et des acteurs privés engagés à Paris dans la rénovation énergétique et la transition écologique.

On estime, selon une étude de l'université technique du Danemark, que, dans les 40 prochaines années, l'ensemble des constructions à l'échelle mondiale représentera tout ce qui a été construit depuis le début de l'histoire de l'humanité. Nous savons que le BTP est l'un des premiers pourvoyeurs en matière de nuisances et de déchets. Une réflexion s'impose à l'échelle internationale, mais elle s'incarne aussi dans nos arrondissements.

Je voudrais prendre deux projets emblématiques de cet effort, l'un par un bailleur, l'autre par un promoteur privé. Le bailleur Paris Habitat à la caserne de Reuilly, chantier exemplaire. Nous avons souhaité changer de paradigme et ne plus être dans une logique du court temps et de la consommation, mais au contraire dans la sobriété avec une logique de réemploi. Une agence belge spécialisée dans le réemploi est mandatée par Paris Habitat pour accompagner les équipes d'architectes au réemploi de divers matériaux de qualité présents à la caserne de Reuilly qui ont pu être réemployés dans le cadre du chantier. Ce sont des poutres en bois massif, des ardoises sur les toitures, des radiateurs, des dallages. Ces matériaux ont été triés en fonction de leur capacité à être réemployés. Cela a permis de créer moins de nouveaux matériaux. Il s'agit d'un changement de paradigme important. Il s'agit de la volonté de ne pas être dans la production intensive.

Je voudrais citer l'exemple d'un projet qui a été mené avec le groupe Emerige au 5, rue Erard. Il s'agit de la capacité à travailler sur des filières sèches. La filière sèche permet de ne pas être sur une filière humide qui participe à l'utilisation d'eau. La filière humide oblige à employer plus longtemps les matériaux sur place. Ceci est plus nuisible pour les

riverains. La filière sèche permet d'être plus écologique, plus économe, plus respectueux de l'environnement et des riverains. Ce bâtiment a été construit dans une logique d'évolution. Toute la paroi a été faite avec du bois et pourra évoluer en fonction des usages. Cette modularité fait que l'on peut changer seulement une partie d'un immeuble en fonction des besoins. Architectes et urbanistes participent à la logique de transition énergétique et écologique en étant sobres sur l'utilisation des matériaux. Il s'agit d'un gain pour les promoteurs, les bailleurs, mais surtout pour les habitants. Dans le cadre du plan climat mis en place sur le quartier Contenot-Edouard-Robert, une recyclerie a été mise en place. Les habitants peuvent y déposer leurs encombrants afin qu'ils soient recyclés et réinjectés dans le circuit économique. Ces logiques propres permettent à la construction d'aboutir à une nouvelle transition. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur BOUIGUE, pour ces exemples très précis. Madame KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Avec le Plan Climat, la Ville de Paris réaffirme ses ambitions de transition écologique. Il s'agit d'une action qui englobe la totalité des actions de la Ville. Ce ne sont pas uniquement des actions environnementales. Chaque direction mène des actions au quotidien pour faire de Paris une ville résiliente.

Je trouve que la votation citoyenne qui a lieu en ce moment est très importante. Elle permet non pas de faire une opération de communication, mais d'explication. Il s'agit de montrer concrètement aux Parisiens ce qu'est la transition écologique, les actions qu'ils peuvent mettre en place. Madame ROTA, je n'ai pas d'inquiétude sur le fait que ce plan continue à se séquencer. Le développement de la nature en ville et de la végétalisation est un pan majeur de cette transition écologique, car nous sommes dans une ville dense où le foncier est rare. La nature doit pouvoir se développer partout où cela est possible, y compris dans des espaces auxquels nous ne pensions pas auparavant. Je pense à la végétalisation et l'agriculture urbaine sur les toits. Aujourd'hui, les promoteurs immobiliers et les architectes ont eux aussi changé de paradigme et abordent le circuit court. Nous sommes en train de faire une ville différente.

Les projets Parisculteurs dans le 12^e arrondissement fonctionnent bien. La Chambeaudie s'est installée, Topager est sur le toit de l'Opéra Bastille. Nous avons eu un jury Parisculteurs 2 cette semaine, avec de très beaux projets. Fin juin, nous dévoilerons les lauréats. Si nous travaillons différemment pour faire arriver la nature dans la ville, nous continuons cependant à développer les espaces verts au sol. Dans le 12^e arrondissement, une place centrale est réservée pour les nouveaux espaces verts. Un superbe jardin va voir le jour dans la caserne de Reuilly. Il y a également le jardin Carnot Porte de Vincennes. Je ne suis pas celle qui a sonné le glas ou le retard d'un projet à côté. Je pense que chacun sait qui a voté ce projet d'espace vert dans le 12^e arrondissement dans un quartier où il est réclamé depuis 20 ans.

Les différents plans que nous votons ne sont pas concurrents. Ce sont des plans qui s'imbriquent les uns dans les autres, que ce soit le Plan Climat, le Plan Biodiversité, le Plan Pluie, le Plan Résilience. Tous ces plans visent un unique objectif : faire, jour après jour, de Paris une ville résiliente. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres de vous être inscrits dans ce débat. Souhaitez-vous répondre aux questions posées sur des sujets parfois non abordés dans la communication ?

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Sur la votation citoyenne qui serait une instrumentalisation. Il faut savoir que 80% des gestes dépendent de l'action quotidienne des Parisiens. C'est une démarche complémentaire de la consultation publique. C'est une démarche d'éducation populaire. Il n'y a aucune instrumentalisation, il s'agit d'information.

Sur le fait que les objectifs ne seraient pas assez poussés, un vote unanime a eu lieu au Conseil de Paris. Je n'ai pas vu de proposition de la part du groupe LR pour aller plus loin. Par exemple, cela me fait plaisir qu'une élue LR prône l'utopie de la sobriété heureuse.

Personne ne nie que Vélib' rencontre des dysfonctionnements. Mais, au fur et à mesure que les stations sont reliées au réseau électrique, le nombre de courses augmente. Nous en avons environ 20 000 par jour.

Pour le plan de prévention pluie, le second comité de pilotage s'est tenu récemment avec des élus de droite. Si vous cherchez de l'information, ils en ont. Les techniciens se sont aperçu que l'enrobé posé sur le périphérique avait une usure anormale. Un nouvel enrobé sera posé et devrait mieux tenir. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement:

« Propreté de l'espace public et végétalisation sont associés. A certains endroits, nous avons des pieds d'arbres avec des coffrages, qui ne sont pas très bien entretenus. A partir du moment où nous allons nous occuper de ces coffrages, l'état de propreté de ces endroits sera totalement modifié. La Ville a bien l'intention d'agir sur ce point particulier.

Concernant Parisculteurs épisode 1, Madame KOMITES n'a pas cité le troisième site, à savoir l'école maternelle Bercy. L'association La Traversine réalise un travail remarquable. Cette association travaille avec des pays africains et fait jardiner les enfants sur le toit de l'école. C'est très beau à voir. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur TOUZET, où en sommes-nous de l'isolation phonique des réfectoires des écoles ? »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Il s'agit d'une préoccupation depuis toujours. Il suffit d'aller dans une école récente avec des dispositifs techniques d'absorption du bruit comme Lamoricière pour constater qu'il y a encore du bruit. Cela fait quelques années que nous travaillons sur des dispositifs techniques, architecturaux, mais aussi sur la façon d'organiser le service. L'augmentation du taux d'encadrement des animateurs d'un animateur pour 18 enfants

au lieu de 30 permet d'apaiser le temps du midi. Ce sujet a fait l'objet d'un projet déposé au budget participatif l'an dernier par l'Union locale des élus du 12^e arrondissement pour accélérer la rénovation des réfectoires, notamment au niveau sonore. Ce projet a été voté par les habitants du 12^e arrondissement. Nous en profitons pour souligner l'intérêt du budget participatif. Nous travaillons à un plan d'accélération considérable de la rénovation des réfectoires. De nombreux réfectoires ont été refaits et sont en train d'être refaits à Picpus, Reuilly, La Brèche-aux-Loups et ailleurs. Merci de me donner l'occasion de valoriser ce plan de rénovation sonore des réfectoires de l'arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. De nombreuses questions ont été posées sur des sujets qui ne sont pas abordés dans la communication et concernent plutôt l'échelle parisienne. Nous allons profiter de la présence de l'adjoint à la Maire de Paris, Monsieur NAJDOVSKI, pour vous répondre sur le Grand Paris des bus. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjointe à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Quelques réponses sur la restructuration du réseau de bus parisien qui a été votée au conseil du STIF de juin 2017. De nombreuses réunions de concertation ont été menées. Je n'ai pas eu le plaisir de voir les élus de l'opposition à ces réunions qui ont permis d'adopter un schéma cible au Conseil d'Ile-de-France Mobilités. Nous travaillons depuis juin 2017 avec Ile-de-France Mobilités et la RATP pour réaliser les aménagements nécessaires à cette restructuration qui aura lieu au printemps 2019.

Madame MONTANDON, quel sens cela aurait-il de faire un aménagement d'un couloir bus sur une ligne de bus qui n'existe pas encore aujourd'hui, si aucun bus n'y circule avant avril 2019 ? Nous pourrions à juste titre, être interpellés par les Parisiens à ce sujet. Toutes les études sont en cours d'instruction. Lorsque vous parlez de 130 aménagements, cela consiste aussi en de simples nouveaux arrêts de bus qui n'existent pas encore puisque ces lignes de bus n'existent pas non plus. Chaque chose en son temps, nous n'allons pas créer des arrêts de bus aujourd'hui avant. Nous sommes mobilisés. J'espère que la Région Ile-de-France l'est également pour assurer la réussite de ce projet essentiel pour Paris et notre arrondissement, puisque nous avons obtenu la création de la ligne de bus 71, et de la 77, des extensions d'autres lignes de bus.

Madame MONTANDON, vous avez une lecture sélective du rapport d'Airparif. Vous n'avez mentionné qu'un des deux effets de la piétonisation des berges. Par simple honnêteté intellectuelle, je vais mentionner l'autre effet. Sur Paris, les résultats montrent deux tendances, mais vous n'en citez qu'une. C'est dommage. L'autre tendance est l'amélioration globale de la qualité de l'air le long des quais jusqu'à 25%, la suppression totale des deux voies de circulation sur les quais bas compense les augmentations des quais hauts dont le nombre de voies est resté identique. Par honnêteté intellectuelle, il aurait été plus juste de citer les deux tendances, mais vous faites une lecture sélective. Par ailleurs, vous ne mentionnez le rapport que sur les berges de Seine. Vous omettez de citer le rapport d'Airparif sur la qualité de l'air en 2017. Le rapport dit que la qualité de l'air s'améliore à Paris. Ce n'est pas un épiphénomène dans quelques rues, mais une amélioration globale de la qualité de l'air à Paris. Airparif le dit, tandis que cet organisme est largement subventionné par vos amis de la Région Ile-de-France, mais aussi par la Ville de Paris.

Lorsque vous mentionnez les aides de la Ville de Paris et celles de la Région, je rappelle que la Ville de Paris possède une quarantaine d'aides pour améliorer les mobilités

propres. Je serais très intéressé de connaître le nombre d'aides octroyées par la Région et le nombre de bénéficiaires, en particulier à Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je rappelle que, sur les aides, la Métropole du Grand Paris voulait aider les professionnels à s'équiper de véhicules propres, mais la Région Ile-de-France a refusé cette mise en œuvre qui va se limiter aux particuliers. Pourtant, la précédente majorité avait délégué cette compétence à la Ville de Paris.

J'espère, Madame MONTANDON, que vous n'avez pas souvent respiré Place Mazas. Vous avez décrit cet endroit comme étant un espace de respiration ; objectivement, cet endroit ne sent pas très bon. Nous avons une usine de régulation des égouts à cet endroit. Ce n'est pas un espace qualitatif, mais je suis sûre que nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion du vœu présenté par votre groupe.

Je souhaite rendre hommage à Florence CHOPIN-GENET, mon adjointe en charge de la propreté et des espaces verts. Nous travaillons de manière transversale dans l'espace public pour obtenir des résultats qui permettent un aménagement par les services de la voirie et des espaces verts. Tout cela devant être coordonné avec les services de DPSP pour la verbalisation de ceux qui ne respectent pas l'espace public. Je vous remercie les uns et les autres pour ce débat. »

- **DELIBERATION (12-2018-017)** : *Budget Supplémentaire, exercice 2018, de l'état spécial du 12^e arrondissement.*

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous nous sommes abstenus sur l'adoption de l'état spécial 2017. Avec le report des crédits, il est logique que nous nous abstenions à nouveau en 2018. Je n'ai pas compté le nombre de fois où il a été dit que les Parisiens étaient résilients lors du débat. Si les Parisiens sont résilients pour accepter le manque de propreté ou le laisser-aller des mauvaises herbes au pied des arbres, appelées végétalisation urbaine, je pense qu'ils le seront en matière de budget d'animation. Nous pouvons faire un effort en réduisant ce budget. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Je remercie Monsieur SEINGIER pour sa constance et son intérêt pour le budget. Je sais qu'à chaque fois que ces exercices passent, j'ai un échange avec lui. La dotation d'animation n'est pas forcément ce qu'il y met. Notre DGL, cette année, a effectivement augmenté, mais il s'agit essentiellement des fournitures scolaires pour les écoles maternelles, de l'alimentation en eau pour les piscines, de la maintenance de la fontaine, de l'eau pour le conservatoire. Il y a aussi des équipements pour nos stades, nos salles de sport. Monsieur SEINGIER cherche à mettre le poste sur l'événement, là où nous sommes vraiment sur le service aux Parisiens.

Je vous invite à voter ce budget supplémentaire qui nous permet réellement de clore notre compte administratif et de poursuivre l'année avec sérénité. J'en profite pour remercier l'administration pour le taux d'exécution et le suivi des commandes. Nous avons des reports de factures, mais le taux d'exécution de la Mairie du 12^e arrondissement est excellent. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour eux. Il est vrai qu'il s'agit d'un travail quotidien. »

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-080)

- DLH 20180134 : Location de l'immeuble sis au 5 rue Sidi Brahim à Paris 12^e arrondissement à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Plusieurs questions à la lecture des documents transmis. Pour chacun des deux immeubles, avez-vous le profil des locataires actuels ? Que deviennent-ils ? Je ne crois pas avoir vu le relogement des locataires pendant les travaux. Selon le profil, est-ce que ce sont ces mêmes locataires qui retourneront ensuite dans les logements réhabilités ? Sinon, que deviennent-ils ? Pouvons-nous avoir le détail des travaux prévus ? L'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement a demandé au bailleur social d'utiliser les locaux en attente des travaux pour du relogement d'urgence. Pouvons-nous connaître la réponse apportée par ce bailleur ? A quel moment et combien de temps durera ce relogement d'urgence ? Merci pour toutes vos réponses. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'ai une question concernant les différentes affectations. Le loyer capitalisé est annoncé dans les deux délibérations. Vous devez certainement connaître dès à présent les affectations PLS, PLU et PLAI. Mais elles ne sont pas communiquées dans les délibérations.

Au 14, rue du Rendez-Vous, il est indiqué que tous les logements sont occupés, et, dans l'autre, trois sont vacants. Je m'interroge sur l'opportunité d'une telle préemption. Il s'agit plutôt de personnes de la classe moyenne à l'intérieur. La Ville va investir 15 millions d'euros dans l'immeuble de la rue du Rendez-Vous sans faire les travaux tout de suite, sinon se pose la question du relogement. Nous sommes dans le flou sur l'objet de cette préemption. Lorsque l'immeuble est insalubre, je comprends la volonté de rénover et de reloger. Pourriez-vous me donner tous ces renseignements ? »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour votre intérêt sur ces deux projets. Madame SLAMA pour vous répondre. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Deux délibérations. La DLH 134 d'abord : la Ville de Paris a acquis par voie de préemption l'immeuble du 5, rue Sidi Brahim pour y réaliser 21 logements sociaux. Cet immeuble se situe bien sûr en zone déficitaire en logement social. Vous me demandez le profil des locataires actuels. Sachez que nous comptons pas moins de quatre foyers déjà demandeurs de logement social à cette adresse. Cela montre bien, sur les 10 700 demandeurs de logement, que la demande est particulièrement forte.

S'agissant de la DLH 143, pour l'immeuble situé 14/16, rue du Rendez-Vous, nous réaliserons 50 logements sociaux et nous conserverons quatre locaux commerciaux. Cet immeuble est également situé en zone déficitaire.

Nous n'avons pas encore le profil des locataires de façon précise. Mais nous allons regarder cela de manière attentive, comme à chaque fois. Lorsque nous préemptons des logements, nous ne mettons personne dehors. C'est le principe. Ces locataires vont rentrer dans le parc social pour ceux qui peuvent y prétendre.

Le relogement d'urgence figure à chaque fois. Nous n'avons pas encore évoqué cette question, mais il n'y a pas de souci majeur sur le principe.

S'agissant de la programmation, nous sommes encore trop en amont. La programmation n'est pas encore effectuée, mais elle sera conforme aux objectifs fixés par le PLH voté dans cette même assemblée. Nous ferons toujours le choix de créer toujours plus de logement social pour tous. Nous utilisons tous les moyens pour ce faire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame SLAMA, pour ces éléments de réponse. »

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-081 AVIS)

- DLH 20180143 : Location de l'immeuble sis au 14-16 rue du rendez-vous à Paris 12^e arrondissement à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-082 AVIS)

- DAC 201800138 : Subvention d'un montant de 170 000 euros et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire sis à Paris 12^e arrondissement.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Une délibération qui concerne un établissement que nous connaissons bien dans notre arrondissement, le 100, établissement culturel solidaire situé dans le quartier d'Aligre que d'aucuns découvrent aujourd'hui, mais qui existe depuis des années. Je souhaite signaler les difficultés rencontrées aujourd'hui par la direction de cet établissement. Cet établissement bénéficiait d'une subvention de 75 000 euros de la part de la Région Ile-de-France au titre du dispositif Fabrique Culturelle. Cette subvention annuelle était triennale et s'étendait de 2013 à 2016. Le nouvel exécutif a supprimé le dispositif Fabrique Culturelle. En 2017, le 100, établissement culturel solidaire, a perçu une subvention de 20 000 euros, soit une baisse de 55 000 euros. Je voulais rappeler ces chiffres parce que, derrière les discours, il y a les faits, et les faits sont très parlants. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur BOUIGUE, pour ce rappel factuel. »

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-083 AVIS)

Vote global des délibérations :

- **DASCO 20180060** : Caisse des Écoles du 12^e arrondissement - Solde de la subvention 2017 d'un montant de 342 134 euros pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

(DELIB 12-2018-084 AVIS)

- **DAE 20180058** : Subvention d'un montant de 11 000 euros à l'Institut National des Métiers d'Art du 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-085 AVIS)

- **DAE 20180061** : Subvention d'un montant de 7 000 euros à l'association "Viaduc des Arts" du 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-086 AVIS)

- **DAE 20180063** : Subvention d'un montant de 18 500 euros à l'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-087 AVIS)

- **DAE 20180074** : Subventions d'un montant total de 90 000 euros et conventions avec 9 structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

(DELIB 12-2018-088 AVIS)

- **DAE 20180085** : Subvention d'un montant de 135 000 euros et convention avec la Fondation « Voir et Entendre ».

(DELIB 12-2018-089 AVIS)

- **DAE 20180105** : Subvention d'un montant de 1 100 euros à l'association "Happy Courteline" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 dans le 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2018-090 AVIS)

- **DDCT 20180110 /DGRI / DFA** : Signature d'une convention avec l'Union Européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil et leur participation politique et sociale.

(DELIB 12-2018-091 AVIS)

- **DFPE 20180007** : Subventions d'un montant total de 144 000 euros et conventions avec 6 associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents dans les 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

(DELIB 12-2018-092 AVIS)

- **DFPE 20180118** : Subvention d'un montant de 107 477 euros et avenant n° 2 avec l'association "Le Moulin Bleu" de Paris 12^e pour la crèche parentale Pic Puce du 12^e arrondissement.
(DELIB 12-2018-093 AVIS)

- **DFPE 20180126** : Subvention d'un montant de 100 152 euros et avenant n° 2 avec l'association "Les Crocos" sise à Paris 12^e pour la crèche parentale du 12^e arrondissement.
(DELIB 12-2018-094 AVIS)

- **DFPE 20180154** : Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance sis au 28/30 rue Baron Le Roy à Paris 12^e arrondissement.
(DELIB 12-2018-095 AVIS)

- **DFPE 20180168** : Réalisation d'une structure démontable de petite enfance sur une emprise dépendant du groupe hospitalier Armand Trousseau sis à Paris 12^e - Convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris.
(DELIB 12-2018-096 AVIS)

- **DU 20180136** : Déclassement d'un terrain sis au 74 rue de Reuilly à Paris 12^e arrondissement.
(DELIB 12-2018-097 AVIS)

- **DAC 20180030** : Subventions d'un montant de 42 700 euros et convention avec les lieux de création et de diffusion à Paris 12^e arrondissement.
(DELIB 12-2018-098 AVIS)

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- DAC 20180317 : Subventions d'un montant total de 6 000 euros à l'association "L'Apprenti Musicien" du 12^e arrondissement.

Votants : 28 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX du groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-099 AVIS)

Vote global des délibérations :

- **DAC 20180315** : Subvention d'un montant de 17 000 euros à l'association "Compagnie Les Toupies" du 12^e arrondissement.
(DELIB 12-2018-100 AVIS)

- **DAC 20180372** : Subventions d'un montant total de 28 000 euros à 3 associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées pour les 12^e, 15^e et 20^e arrondissements.
(DELIB 12-2018-101 AVIS)

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- **DASCO 20180012-G** : Collèges publics - Participations d'un montant de 199 663 euros aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018.

- **DASCO 20180015-G** : Collèges publics - Dotations complémentaires et subvention d'un montant de 41.998 euros, subventions d'un montant de 341.379 euros dont 298.590 euros au titre des budgets participatifs et subventions pour travaux d'un montant de 374.857 euros.

- **DASCO 20180026-G** : Caisse des Écoles Paris 12e arrondissement - Solde de la subvention 2017 d'un montant de 16 102 euros pour la restauration scolaire.

- **DASES 20180115-G** : Subventions d'un montant total de 655 201 euros au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies . Conventions et avenants.

- **DASES 20180130-G** : Subventions d'un montant total de 66 000 euros à 7 associations et conventions avec 6 d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

- Vœu 122018-020 : Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à l'abrogation du délit de solidarité et au soutien à la marche citoyenne et solidaire en soutien aux migrant·e·s.

Considérant l'article L 622-1 du code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) datant de 1945 qui précise que "toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France" encourt jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende ;

Considérant l'adoption en première lecture de la loi Asile Immigration dimanche 22 avril ;

Considérant l'adoption d'un amendement du gouvernement qui élargit les exemptions au "délit de solidarité", mais n'abroge pas l'article L 622-1 et suivants ;

Considérant que cet amendement permet encore à des militants et/ou citoyen·ne·s d'être mis en cause pour un geste d'humanité et de solidarité, selon de nombreuses associations dont le GISTI ;

Considérant les procédures judiciaires lancées à l'encontre de Cédric Herrou, Martine Landry et Pierre-Alain Mannoni et les jugements prononcés ;

Considérant la Déclaration sur les défenseurs des Droits humains adoptée en décembre 1998 par les Nations Unies qui prévoit de ne pas criminaliser, par sa législation et sa pratique, l'aide apportée pour le respect des droits des migrant·e·s et des réfugié·e·s, et qui préconise de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnes ou associations qui œuvrent à la protection des droits humains et qui en dénoncent les violations ;

Considérant la marche citoyenne et solidaire en soutien aux migrant·e·s organisée par Roya citoyenne et Auberge des migrants qui est partie de Vintimille le 30 avril, et fera étape à Paris entre le 17 et le 21 juin 2018 ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans le soutien et l'accompagnement concret des migrant·e·s qui ont pu arriver jusqu'à Paris ;

Considérant les nombreux Parisiens et Parisiennes faisant preuve chaque jour de leur engagement auprès des réfugié·e·s ;

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté en Conseil de Paris lors de la séance des 2, 3 et 4 mai 2018 ;

Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- les représentants de la Marche citoyenne et solidaire soient reçus par la Ville de Paris ;
- l'article L 622-1 et suivants soient abrogés et la Déclaration sur les défenseurs des Droits Humains en France appliquée.

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous avons déjà évoqué ce sujet récemment. Ce vœu porte sur le délit de solidarité qui fait référence aux dispositions de l'article L. 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Cet article punit de 5 ans d'emprisonnement et d'une amende importante de 30 000 euros, le fait de tenter de faciliter de manière directe ou indirecte l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France.

Quelques modifications législatives ont déjà été faites sur la loi du 21 décembre 2012. Il s'agissait d'exclure toutes les actions ayant un caractère humanitaire et désintéressé, avec une latitude d'interprétation de la part du juge. Aujourd'hui, nous voyons que le fait d'avoir permis cette évolution législative n'a pas mis fin à un certain nombre de condamnations de citoyens engagés dans les actions de solidarité vis-à-vis des migrants, notamment la condamnation récente de Cédric HERROU.

Le 22 avril, une autre modification a été faite à l'occasion du vote de la loi asile et immigration. Plusieurs élus de la majorité ont souhaité saluer, à grand renfort de communication, ce qu'ils ont appelé l'abrogation du délit de solidarité. Ce n'est pas l'abrogation du délit de solidarité qui a été visée à l'occasion du vote de la loi asile et immigration, mais uniquement un élargissement des motifs d'exemption du délit. Des focus sont réalisés sur des délits de solidarité sur des sites frontaliers.

A Paris, nous rencontrons actuellement une situation intenable. Depuis plusieurs semaines, la Maire de Paris, des élus, des personnalités du monde associatif dénoncent la situation du campement le long du canal Porte de la Villette, avec 2 000 personnes. La Ville de Paris et de grandes associations, à l'image de France Terre d'Asile et Médecins du Monde, se mobilisent. La Ville de Paris a ouvert des points d'eau, de distribution alimentaire. Je remercie une association qui a pignon sur rue dans notre arrondissement, la Chorba, qui intervient sur ce campement. La Maire se rend chaque vendredi sur ce campement.

Aujourd'hui, nous assistons à une partie de ping-pong entre l'Etat et la Maire de Paris, avec des arguments assez incompréhensibles. On nous dit qu'il faut demander l'évacuation, alors que des évacuations de campements ont déjà lieu depuis quelques mois dans Paris. Cela prouve bien que les relations entre l'Etat et la Ville de Paris peuvent se passer de manière intelligente. Jusqu'à présent, nous avons toujours travaillé ensemble de manière intelligente pour mettre à l'abri les personnes de ces campements. Il ne s'agit pas de les faire partir pour les retrouver plus loin deux jours après.

Nous portons un vœu, de manière à ce que cet article auquel je faisais référence au début puisse être abrogé et à ce que des représentants de la marche citoyenne et solidaire puissent être reçus par la Ville lors de ces étapes. Il est très souhaitable que la partie de ping-pong entre l'Etat et la Ville de Paris, pour des raisons assez surprenantes, se termine. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame KOMITES. Avez-vous des explications de vote ? Madame ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Nous avons souvent débattu de ce sujet. J'ai presque l'impression de relire mot pour mot le vœu déposé lors du précédent Conseil

d'arrondissement. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous considérons que ce n'est pas le lieu d'expression de ces contestations et qu'il vaut mieux faire appel à nos députés et sénateurs. La loi discutée à l'Assemblée Nationale vient juste de partir en première lecture au Sénat. Elle a été votée à l'Assemblée Nationale, le délit de solidarité n'a pas été expressément supprimé, mais a été largement assoupli. Une circulaire va sans doute le préciser pour ne plus inciter à avoir des poursuites. Vous évoquez des cas présents. Dans la mesure où le texte n'est pas définitivement adopté, le décret d'application n'est pas paru. En France, les lois ne sont pas rétroactives avant d'être prononcées. Il n'est pas étonnant que des personnes en infraction avec la loi soient poursuivies. Je comprends que cela ne vous plaise pas. Mais, en conséquence, nous voterons contre ce vœu. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette explication de vote. Monsieur MOULIN. »

Mme Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Nous avons déjà abordé ce sujet le mois dernier. Demander une modification de la loi est un sujet législatif. Un amendement de l'article 122-1 sécurise les actions strictement humanitaires d'aide aux étrangers en situation irrégulière en réaffirmant qu'il n'y a pas, dans notre droit, de délit de solidarité. Les associations qui travaillent dans le 12^e arrondissement à l'accompagnement des migrants ne sont pas menacées. Par contre, l'exploitation de la misère humaine par des passeurs qui cherchent leur intérêt financier et personnel reste condamnable. C'est pourquoi ce vœu paraît inopportun, comme je l'ai dit la dernière fois. Rappelons que, dans cette partie de ping-pong qui arrive heureusement à son terme, il n'est pas sain pour les migrants d'avoir des regroupements dans le nord de Paris. C'est le rôle de la Maire de Paris de demander l'évacuation de son domaine public à l'Etat, sachant que l'Etat a ouvert des centres d'accueil et d'orientation en Ile-de-France. Ne brosons pas un tableau si noir des relations entre l'Etat et la Ville de Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose que nous arrêtons là, nous avons tous envie de dire beaucoup de choses. »

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 7 voix :

01 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : M. MOULIN
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu adopté à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.
DELIB 12-2018-102 VŒU)

VŒU 122018-021 : Vœu déposé par Franck MARGAIN et les élus du groupe Les Républicains, relatif à la redéfinition du projet d'aménagement de la place Mazas.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Considérant que l'agence parisienne du climat recommande la création d'îlots de fraîcheur pour compenser les effets néfastes de la surdensité de Paris ;

Considérant que la santé des Parisiens est très affectée par la pollution ;

Considérant les objectifs du plan climat de Paris, en particulier sur la désimperméabilisation des sols ;

Considérant que l'îlot « place Mazas », constitué par le Quai de la râpée, la voie Mazas, le pont d'Austerlitz, le square Albert Tournaire, est reconnu par l'ensemble des spécialistes et soulevé par la presse comme lieu le plus pollué de Paris ;

Considérant que la municipalité s'était engagée à une continuité de verdure entre le jardin des plantes, le port de l'Arsenal et la coulée verte ;

Considérant le refus massif du projet par les riverains, exprimé encore récemment lors de la dernière consultation publique le Jeudi 17 mai 2018 ;

Considérant les analyses très négatives des architectes comme, entre autres, celle de l'architecte renommé Antoine Grumbach qui qualifie le projet dans le journal du Grand Paris du 18 janvier 2018 « *du projet le plus scandaleux (...). Personne au monde n'aurait jamais osé construire un bâtiment à cet endroit-là, qui constitue l'ouverture du canal Saint-Martin sur la Seine, un moment de respiration dans la ville* » ;

Considérant que l'immeuble proposé d'une hauteur de type R+7 est une défiguration du front de Seine ;

Considérant que le quartier de l'Arsenal serait plus apaisé par un projet modeste et peu coûteux d'engazonnement et d'équipements légers ;

Considérant que le lien social sur la place Mazas serait encouragé par la création d'une place arborée sans nouveaux bâtis privés ;

Franck MARGAIN et les élus du groupe LR du 12^e arrondissement émettent le vœu de voir annuler ce projet de densification au profit d'un aménagement plus modeste en terme construction et plus respectueux de l'espace vert et de l'environnement.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je souhaitais, avec les membres de mon groupe, déposer ce vœu pour vous alerter de cette immense erreur et de l'énorme responsabilité que vous prenez en construisant un immeuble haut de type R+7 sur les bords du fleuve, Place Mazas, en contradiction totale avec la perméabilisation des sols recommandée par le Plan Climat, avec la nécessaire respiration de Paris, en particulier sur cet axe du quai de la Râpée où nous avons la dernière autoroute urbaine de deux fois trois voies.

Je rappelle à cette audience que j'ai voté en faveur de ce projet afin d'assurer le refus des autres projets retenus lors de votre concours d'architecture, qui présentaient tous des barres d'immeubles jusqu'à R+14 et obstruant la vue depuis la Bastille. Ce vote favorable n'était donc en aucun cas un vote pour le projet, mais contre les autres, comme je l'ai rappelé en réunion publique.

Je suis ici comme représentant de l'opposition dans le cadre démocratique de nos institutions. Dans d'autres cénacles, j'ai le droit de m'exprimer comme citoyen du 12^e arrondissement habitant le quartier. Il n'est nulle part écrit que je ne dois pas assumer les deux rôles selon les conditions qui se prêtent à différentes interventions.

Ce projet n'a aucun sens. Il ne respecte pas votre engagement d'une continuité verte entre le Jardin des Plantes, le port de l'Arsenal et la Coulée verte. Il s'oppose au Plan Climat et à la création d'îlots de fraîcheur pour contrebalancer les effets des grandes chaleurs. Cette place est l'un des endroits les plus pollués de Paris, comme le souligne régulièrement la presse. Et vous proposez de le bâtir : même si ce sont des constructions en bois, ce ne sont que des artifices qui masquent la densification que vous opérez dans Paris.

Un cabinet d'architectes des plus renommés, plusieurs d'ailleurs, qualifient ce projet de scandale. Je vous rappelle que le seul moyen de répondre à la demande de logement est d'étendre la construction de ceux-ci en périphérie immédiate avec la Métropole qui en a désormais la compétence. Vous ne pourrez répondre à la demande de plusieurs centaines de milliers de personnes en construisant comme vous le faites sur les petits espaces verts qui restent disponibles dans cette ville. Les toitures végétalisées auxquelles seuls quelques Parisiens ont accès ne compensent pas la perte des espaces verts que vous obérez pour des constructions.

Madame la Maire, quelle responsabilité aurez-vous - aurons-nous - devant nos enfants ou nos petits-enfants lorsqu'ils nous interrogeront sur l'énorme contresens de ce projet et qu'ils demanderont qui a pu prendre la décision sordide, à l'époque, de construire un immeuble sur les bords du fleuve ? Ne rêvez-vous pas, Madame la Maire, mesdames et messieurs, d'un fleuve apaisé, bordé de jardins ?

Je m'adresse aussi aux représentants de l'écologie : n'êtes-vous pas choqués de voir détruites les berges de Seine par des constructions toujours plus nombreuses ? Madame la Maire, je vous supplie de renoncer à ce projet. Pensez aux Parisiens qui ont besoin de verdure, aux enfants qui veulent pouvoir jouer dans l'herbe, aux personnes âgées souvent de condition modeste qui veulent pouvoir promener leurs chiens et ne pas être la raillerie de Monsieur MISSIKA qui a expliqué avec mépris que le triangle de la Place Mazas n'était qu'une vulgaire promenade pour les chiens. Oui, Madame la Maire, les Parisiens aiment leurs chiens. Ils compensent la solitude que cette municipalité a encouragée depuis ces vingt dernières années. Soyez réaliste, faites comme vous l'avez fait dans le 18^e arrondissement après consultation des habitants, en abandonnant votre projet de bétonisation. Ce funeste et coûteux projet a été abandonné au profit d'une simple pelouse arborée. Madame la Maire, je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN. Je vous invite à vous replonger dans la communication que vous n'avez peut-être pas eu le temps de lire, page 2. Cela suffit de mentir. J'en ai assez que vous nous accusiez de bétonner des espaces verts. Regardez concrètement les chiffres. Nous les rappelons : 5 000 m² à la caserne de Reuilly, 2 500 m² supplémentaires au Jardin Debergue, 1 hectare dans le projet Gare de Lyon-Daumesnil, l'extension du jardin Carnot dans le cadre du GPRU de la Porte de Vincennes. Nous avons de beaux projets pour créer des jardins.

Peut-être ne sommes-nous pas d'accord sur ce qu'est un jardin ou un espace vert. Lorsque vous nous dites que nous bétonnons la Place Mazas et que nous détruisons un espace vert, j'ai regardé dans le dictionnaire la signification d'un espace vert. Vous avez fini par me faire douter. Un espace vert n'est pas un espace bétonné avec des arbres. Un espace vert est un terrain dans lequel l'eau peut pénétrer et dans lequel se trouvent des végétaux et des animaux. Un espace vert regorge un écosystème, avec une faune et une flore.

Il y a peut-être des endroits où les Parisiens peuvent amener leurs animaux, et c'est important, vous avez raison. C'est pourquoi nous faisons un espace canin dans le jardin Saint-Eloi. J'ai demandé à ce que d'autres espaces canins soient aménagés, notamment dans des espaces qui ne sont pas très qualitatifs aujourd'hui, autour de la Porte de Charenton. Les propriétaires de chiens ont effectivement besoin d'espaces pour la promenade, sans culpabiliser de promener leurs chiens où jouent les enfants.

Cet endroit n'est pas un espace vert aujourd'hui. Il s'agit d'un espace délaissé aujourd'hui, qui n'est pas digne du site où il se trouve, près du port de l'Arsenal. La transition entre notre bel arrondissement et le magnifique 4^e arrondissement. Un lieu dans lequel on devrait pouvoir se rendre à pied, prendre les berges piétonnes. Oui, nous nous sommes engagés à une continuité piétonne, mais pas avec le Jardin des Plantes, avec les berges de Seine piétonnes. J'espère qu'elles le resteront, contrairement aux recours déposés par certains de vos collègues élus LR de la petite couronne. Oui, nous allons mettre en œuvre la continuité verte et piétonne, car nous nous y sommes engagés.

Sur ce site, aujourd'hui, il n'y a rien de très qualitatif. Cet appel à projets permettait d'imaginer un aménagement qualitatif. Oui, nous allons construire à cet endroit. Nous avons, ensemble - vous l'avez rappelé assez honnêtement, je vous le concède -, choisi le projet le moins imposant dans l'axe du bassin de l'Arsenal. Les images présentées aujourd'hui sont celles qui ont été présentées au moment du jury et méritent encore d'être retravaillées. Nous l'avons dit lors de la réunion publique. Elles sont tout de même intéressantes parce qu'elles montrent que cet îlot va s'installer uniquement dans l'axe des deux boulevards haussmanniens : le boulevard de la Bastille et l'avenue Ledru-Rollin. Nous avançons au niveau de l'institut médico-légal aujourd'hui.

Oui, il s'agit d'un immeuble R+7 en dessous de la capacité totale de construction prévue au PLU. La forme architecturale est encore à discuter. Nous continuerons de discuter avec les riverains immédiats, les habitants du quartier, pour définir la forme de ce bâtiment. Il va permettre de livrer du logement, pas forcément que du logement social, notamment dans des formes innovantes comme du co-living. Il y aura des espaces de vie, un lieu culturel, des espaces de jardinage, des espaces de récupération de l'eau de pluie. Non, ce projet n'est pas contraire au plan climat. Il ne détruit aucun espace vert, il ne perméabilise aucun mètre carré au sol. Au contraire, il crée des surfaces végétalisées et qui absorberont l'eau de pluie. Il est conforme aux objectifs du Plan Climat. Il va créer un îlot de fraîcheur.

Nous allons poursuivre la discussion avec les riverains. Je ne vous ai jamais interdit ou reproché de vous exprimer en tant que citoyen. C'est très difficile pour nous, en tant qu'élus - je suis la première à le vivre au quotidien -, de faire la distinction entre élu et citoyen. Vous avez choisi de porter cette parole ici en tant qu'élus et, en réunion publique, en tant que citoyen, notamment membre du comité syndical de votre immeuble. Je le respecte. Vous avez le droit de ne pas aimer ce projet. Vous avez le droit de le critiquer. Vous serez associé, si vous le souhaitez, aux réunions de concertation que nous allons mener.

Cet immeuble va se situer dans une voie très large de plus de 33 mètres. Ce n'est pas indécent lorsque l'on habite Paris d'avoir un vis-à-vis de 33 mètres devant soi. Monsieur MARGAIN, j'aurai probablement fait, à l'issue de mon mandat en 2020, beaucoup d'erreurs, j'aurai certainement une lourde responsabilité ; mais je vous assure que je mets un point d'honneur à ce que mes enfants soient très fiers de ce que je fais. Je vous remercie de vous en préoccuper. S'il y a des choses dont ils ne seront pas fiers, ce ne sera pas du projet Mazas.

Madame ROTA, pour une explication de vote. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Comme mon collègue, Franck MARGAIN, j'ai eu la chance de participer à ce jury pour le groupe UDI-MODEM. Nous avons passé un après-midi entier à voir défiler les différents projets. J'ai repris mes notes sur les autres projets. Comme Franck MARGAIN, j'ai voté pour ce projet. J'avais eu un vrai coup de cœur pour ce projet, et les autres projets ne répondaient absolument pas à l'environnement autour. L'un des projets voulait faire le premier centre de plongée intra-muros. C'était assez impressionnant, mais cela montait très haut. Le projet voté est encore modulable. Le groupe à la base de ce projet s'est engagé à le faire évoluer, notamment en termes de hauteur, si plus d'espace était nécessaire. J'ai voté en faveur de ce projet, donc je vote contre ce vœu. Désolée. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cette explication de vote. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'apprécie le ton avec lequel vous m'avez répondu. C'est une amélioration, je vous en remercie. Je suis un peu surpris par le paradigme décrit par Madame KOMITES, qui nous dit que tous les espaces verts qui peuvent être conservés à Paris le sont, mais pas celui-ci. Je maintiens ce vœu. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur MARGAIN, je vous invite à consulter votre dictionnaire. Je vous souhaite une bonne soirée. Le Conseil du mois de juin risque de durer beaucoup plus longtemps. Merci. »

Votants : 29 voix dont 6 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains

Contre : 24 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-103 VCEU)

Madame la Maire lève la séance à 20 H 43.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.